



Hôtel de ville  
59283 Raimbeaucourt

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire  
Article L 2122-22 du CGCT

ADVB 2023 – 2<sup>ème</sup> priorité  
-----  
Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de création d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé avec appareils de fitness pour un montant de travaux estimé à 73 645 € HT,

ARRETE

Article 1 : pour le projet de création d'une aire de jeux pour enfants et d'un parcours santé avec appareils de fitness, une subvention au titre de la ADVB 2023 – 2<sup>ème</sup> priorité est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- montant HT de l'opération : 73 645 €
- demande ADVB : 40 % : 29 458 €
- autres subventions Etat : /
- autres subventions (Région) : /
- autofinancement : 60 % : 44 187 €
- emprunt : /

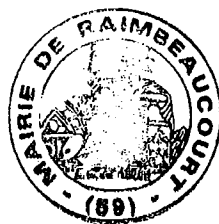
Un dossier de demande de subvention dont toutes les pièces seront signées par le Maire sera déposé auprès des services du Département du Nord.

Article 2 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

Article 3 : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site Internet de la commune.

Publié sur le site Internet  
de la commune le 06/02/2023

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 02 février 2023  
Le Maire,



Alain MENSION